

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 09 mars 2015 à 19h00

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Colette LANCELOT, Brigitte MOYON

MM. Maxens BAILLEUL, Guy DIEUDONNÉ, José GALLEGRO, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Alexandre MONNOT, Michel PAPINAUD, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme Livia MASOLINI, M. James ROUX absents, Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER donne pouvoir à Mme Michelle BEZANÇON, M. Philippe MARTINEAU donne pouvoir à M. Michel PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme Colette LANCELOT

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte les nouveaux montants actualisés relatifs aux travaux de dissimulation des réseaux Basse Tension et de télécommunications, Rue du Château Luisant et sur un tronçon inachevé de la Grande Rue. Des impératifs techniques apportés au projet engendrent une majoration du coût initial, d'environ 8 470 € à la charge communale.

- Décide de poursuivre la programmation arrêtée en 2011 par le Conseil Régional de Bourgogne, dans le cadre de l'opération « Cœur de Villages », qui comporte encore 2 tranches à réaliser :

- La tranche 3 pour la réhabilitation / extension d'une grange en Mairie, avec mise aux normes d'accessibilité, dont l'avant-projet sommaire s'élève à la somme estimative de 480 645.68 € ht, maîtrise d'œuvre comprise.

- La tranche 4, destinée à la mise en valeur des espaces publics, avec l'implantation de jeux collectifs, pour un montant de 75 465.57 € ht.

Ces 2 dossiers sont l'objet de diverses demandes de subventions (Conseil Régional, Conseil Départemental, DETR et subventions parlementaires)

- Valide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 17.95/35<sup>e</sup>, par substitution au poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, pour répondre à une situation d'avancement de grade d'un agent.

- Répond favorablement à la proposition de l'office de tourisme de Sens, pour accueillir l'animation « Garçon la Note ! » sur Fontaine-la-Gaillarde, au cours d'une soirée du mois de juillet (mardi ou jeudi), moyennant une participation financière de 150 €, avec une préférence pour un genre rock, jazz ou variétés internationales.

- Envisage plusieurs solutions de mise en place d'un système de fermeture, destiné à limiter l'accès au parking des logements locatifs situés 1 et 3 Rue Gaston Corgibet, régulièrement monopolisé par le stationnement de véhicules liés à la location de la salle communale.

- Choisi de faire installer des détecteurs de fumée dans les logements locatifs, par les employés municipaux plutôt qu'une entreprise, pour minimiser les coûts d'installation.

- Décide d'ajouter une clause au contrat de location de la salle communale, pour interdire l'usage de matériels électriques de type fours à raclette, friteuses électriques, etc..., qui concentrent une puissance trop élevée et risquent de causer des dommages au niveau du compteur électrique.

Le Maire, Michel PAPINAUD :

